

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 12 octobre 2015

Convocation du : 1^{er} octobre 2015

Objet : FINANCES

Budget annexe Massif de Cézûze. Subvention du Budget Général.

L'an deux mille quinze, le douze octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, T. Michel, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, JM Gueyraud, F. Gascard, T. Gau, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes, P. Schiazza, M. Chautant, F. Darini.

Excusés : Guy Jullien remplacé par Sandrine Osinga
Françoise Galmiche

Pouvoirs : Josette Revoux a donné pouvoir à Thierry Gau
Jean-François Contoz a donné pouvoir à Maurice Chautant
Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à René Moreau

Le Président, Jean-Marie Bernard rappelle aux délégués qu'il est nécessaire de voter un budget supplémentaire pour le Massif de Cézûze afin d'intégrer les résultats du Sivu de Cézûze et de prévoir au mieux les crédits nécessaires pour clôturer l'année 2015.

Afin d'équilibrer ce budget supplémentaire, une subvention d'équilibre d'un montant de 125 240 € du budget général au budget annexe Massif de Cézûze est nécessaire. Cette somme sera prélevée en section d'Investissement du Budget Général sur le programme « équipements touristiques ».

Après avoir apporté les explications attendues, le Président soumet au vote cette proposition de versement de subvention.

Le conseil communautaire après avoir entendu, approuve à l'unanimité le vote de la subvention de 125 240 € qui sera affectée au budget annexe « Massif de Cézûze ».

votants : 29	pour : 24	abstention : 5	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20151012-De83_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2015
Publication : 20/10/2015

Pour le Président
par délégation



Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Marie Bernard

